



Don voiture sans control technique

Par **s2pham**, le **08/08/2012** à **16:41**

Bonjour,

Je souhaite donner ma voiture sans control technique.

Il semble que celui ci est obligatoire. Le proprietaires souhaite le faire à ma place.

Y a t'il des complication possible ou a prévoir ?

Par **Tisuisse**, le **08/08/2012** à **19:10**

Bonjour,

La cession (donation ou vente) entre particulier d'un véhicule de + 4 ans ne peut se faire que si ledit véhicule a subi un contrôle technique depuis moins de 6 mois au jour de la vente ou de la donation (Code de la Route). Vous ne pouvez donc échapper à ce CT qui doit être fait à vos frais. Le code de la route ne précise pas que ce controle doit être OK, il doit être fait, c'est tout, et vous devez remettre le rapport du contrôleur à votre acheteur ou votre bénéficiaire.